



COMPTE RENDU GT INDEMNITAIRE du 26.09.2017

Un deuxième rendez-vous en demi-teinte

Ce groupe de travail faisait suite à celui du 20 juin 2017, dont vous trouverez le compte-rendu en cliquant [ici](#). La DG devait matérialiser les propositions **faites** au Secrétariat Général de Bercy suite à ce premier échange. D'emblée, le chef de service a tenu à préciser que l'exercice était difficile du fait des contraintes budgétaires. Il insiste sur le fait qu'**aucune enveloppe budgétaire n'est validée à cette heure**.

Après la lecture de notre déclaration préalable, nous entrons dans le vif du sujet et débattons des trois propositions du jour. Notons **au préalable** qu'un prochain GT sur le sujet sera programmé début 2018, il y sera abordé les points évoqués en juin (**CSDS CSDSA, encadrants**) et évacués ce jour.

Enfin, toutes les mesures proposées ne seront au final validées qu'après être passées au crible du Service Général de Bercy et du Contrôleur Budgétaire et Comptable du Ministère. Rien n'est donc définitivement acquis.

Proposition 1 :

CREATION D'UNE MAJORATION D'ACF POUR LES « SERVICES NATIONAUX »

Services	Nombres d'agents*
Direction générale	719
Direction du Renseignement Douanier (DRD)	116
Service d'Analyse de Risque et de Ciblage (SARC)	36
Centre de Service des Ressources Humaines (CSRH)	114
Service National De la Fiscalité Routière (SNDFR)	117
Centre de Service Partagé (CSP Lyon)	43
Service des Grands Comptes (SGC Montreuil)	17
Total	1162

* Données RUSH

La DG propose d'ajouter 33 points d'ACF (soit 77,66 euros brut mensuels) à tous les agents de ces services **quelque soit leur catégorie A, B ou C** (seuls les personnels de direction sous statut d'emploi sont exclus). 1162 agents sont concernés pour une enveloppe budgétaire annuelle de 1,1 million d'euros.

Si on note que l'effort consenti par la DG est équivalent à celui réalisé pour les agents des Recettes Interrégionales (+ 33 points), on ne peut malheureusement que constater qu'en affichage, pour les agents qui n'avaient auparavant aucune majoration d'ACF, la nouvelle prime est inférieure de presque 50% à celle des agents des Recettes Interrégionales. Cette prime RI, équivalente aujourd'hui à 148,00 euros brut avait fait l'objet, à la demande des OS et dans le cadre du démantèlement des RR, d'une revalorisation.

En cohérence avec l'ensemble de ses revendications dans le domaine, la CFDT réclame donc un alignement par le haut des régimes indemnitaires à 66 points d'ACF et une répartition plus équitable des gains budgétaires.

Mise en paiement : Là aussi c'est le flou le plus total, en fonction des arbitrages à venir sur la loi de finances, le nouveau régime indemnitaire serait mis en place au cours de l'année 2018 (entre janvier 2018 et janvier 2019).

Attractivité : Pour la CFDT, cet abondement d'ACF ne règle que partiellement les problèmes d'attractivité de ses postes.

Proposition 2 :

LES "CAMARIS" (Opérateurs titulaires du certificat d'aptitude à manipuler les appareils de radiologie industrielle)

107 agents sont concernés. La DG propose une revalorisation de l'ACF Camari de 7 points soit 16,47 euros brut mensuels. Le but affiché est de valoriser l'obtention du diplôme pour susciter des vocations. Ainsi le différentiel entre un agent Camari et un agent non camari passe donc de 16,47 à 32,94 euros mensuels pour un agent de catégorie C et de 21,18 à 37,65 **par mois** pour un contrôleur

L'enveloppe budgétaire sur cette mesure est de 20.000 euros mensuels, probablement applicable dès 2018.

Les Référents des échelons techniques de la BCMA (Base Centrale de Maintenance Aérienne) :

6 agents sont concernés. La DG envisage un retour à une situation indemnitaire antérieure par un arbitrage discutable.

La DG propose donc un abondement de 101,00 euros brut pour 5 des 6 agents.

Le total de l'enveloppe est de 6000 euros. Avant de proposer la mesure au Secrétariat Général de Bercy, la DG attend le retour des agents concernés.

En conclusion, après le brassage de vent du premier groupe de travail, nous avons enfin eu communication des montants alloués et du nombre d'agents concernés par des abondements indemnitaires.

Toutefois, les propositions de la Direction Générale enfermées dans son carcan budgétaire, ont semblé bien éloignées des véritables enjeux et des demandes légitimes des personnels.